

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 70 (1982)

Heft: [6-7]

Artikel: Le mûrissement d'une idée

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276525>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1972 - 1982

L'histoire de l'égalité

Comment une idée surgit, mûrit, se transforme en une action pour atterrir, quelque quinze ans plus tard, dans la Constitution fédérale : voici l'histoire détaillée du combat pour l'égalité... pour que d'autres idées surgissent, mûrissent, se transforment, etc.

I. Le mûrissement d'une idée

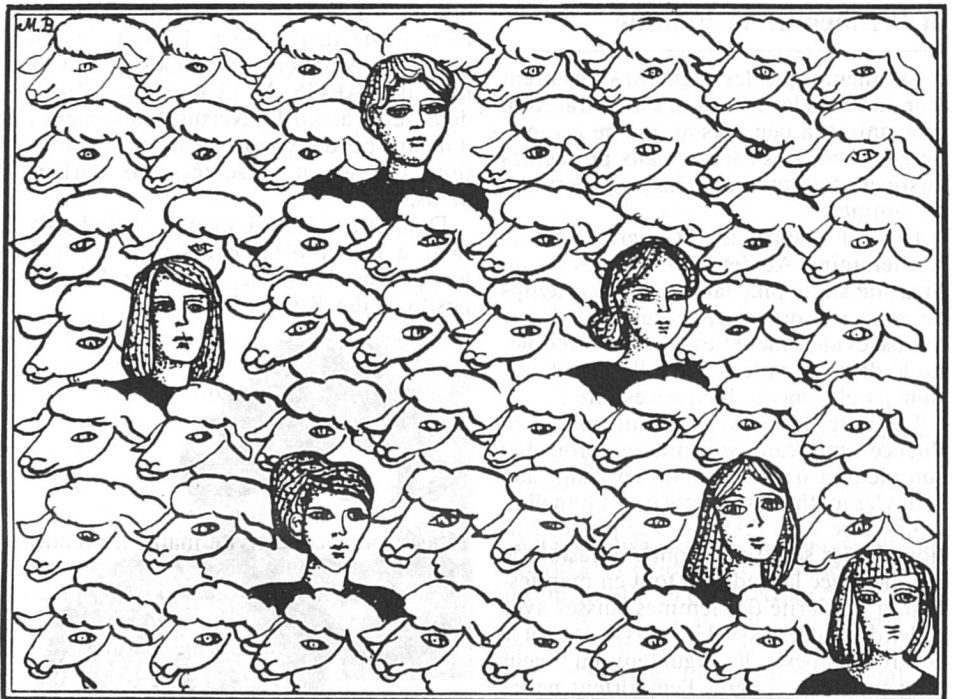
L'histoire de l'égalité entre hommes et femmes en Suisse est l'histoire du mûrissement d'une idée et de sa transformation en une action. Il a fallu, pour cela, que les femmes se confrontent au jeu politique bien avant d'en avoir les armes, un peu comme dans une partie d'échecs où les pièces clé qui permettent de gagner n'auraient été introduites que progressivement en cours de jeu.

Jusqu'en 1971, année au cours de laquelle les femmes obtiennent le droit de vote sur le plan fédéral, le contexte du féminisme en Suisse est dominé par la lutte pour le suffrage féminin.

Mais dans les coulisses s'annonce déjà une revendication à plus long terme : l'égalité des droits entre hommes et femmes, non seulement sur le plan politique, mais également dans l'éducation, la famille et le travail.

L'idée est dans l'air

Si elle n'est pas membre des Nations Unies, la Suisse n'en est pas moins perméable aux influences internationales. En 1965, l'ONU et ses agences spécialisées lancent un vaste programme de promotion de la femme. C'est l'occasion pour deux militantes du suffrage, Perle Bugnion-Secretan et Marie Boehlen, de tenter de débloquer la situation. Invoquant le programme de l'UNESCO, elles demandent à la Commission nationale suisse de cette agence de créer un groupe de travail sur la situation de la femme en Suisse. Le résultat sera la mise sur pied, en 1966, d'un groupe de travail mixte qui se donnera pour tâche principale la réalisation d'une enquête sur la condition féminine.



Dessin Michaela Barasky, Agenda de la Femme 80

Tout reste à faire. Contacts avec les universités pour déterminer à qui confier une telle enquête, recherche de fonds, travaux préparatoires, les démarches durent deux ans. En 1968, le Conseil fédéral accepte de financer l'étude, qui est confiée à l'Institut de sociologie de l'Université de Zurich.

Peu de temps après, en 1969, la question du suffrage est soudainement relancée lorsque le Conseil fédéral décide de signer la Convention européenne des droits de l'homme, avec une réserve pour le suffrage féminin.

Inquiètes devant le risque que la Suisse n'entérine ainsi purement et simplement une situation de fait, si inacceptable soit-elle, les femmes se mobilisent. Une marche de protestation sur le Palais fédéral s'organise... le 10 mars 1969, elles sont des milliers à être venues à Berne pour répondre à « une injure qu'elles refusent d'accepter ».

Devant un tel débordement d'énergie, le Conseil fédéral relance la question du suffrage féminin, qui sera enfin accordé aux femmes le 7 février 1971.

La légitimation du féminisme

Paradoxalement, ce sera l'obtention du suffrage qui mettra en danger la poursuite de l'enquête de la commission de l'UNESCO sur la situation de la femme en Suisse. Des voix se font entendre, en effet, pour dire, au sein même de la commission, que le climat n'est plus propice, maintenant que les femmes ont eu gain de cause, pour poursuivre une telle étude. L'on retrouvera souvent, tout au long de l'histoire de l'égalité, cette peur manifestée par bon nombre de femmes d'aller trop loin dans la revendication. Cette tendance sera néanmoins battue en brèche et le rapport d'enquête, communément appelé, du nom de leurs auteurs, le « rapport Held/Lévy », fera, contre toute attente, un succès de librairie lors de sa parution en 1974.

Ce qui était perçu et senti depuis si longtemps par les femmes est tout d'un coup devenu vérité scientifique, donc acceptable, le rapport montrant clairement l'importance des facteurs sociologiques à l'origine de la discrimination sexuelle.

Nous sommes à la veille de l'Année Internationale de la Femme (AIF) proclamée par les Nations Unies, et, pour la célébrer, les femmes disposent maintenant d'un instrument de travail qui est à la fois la caution de leurs revendications et le marchepied d'une action plus globale visant l'égalité sur tous les plans.

Le 4e Congrès féminin suisse, qui s'est tenu à Berne du 17 au 19 janvier 1975, fut l'occasion de frapper un grand coup, puisque c'est de lui qu'est partie l'initiative sur l'égalité des droits entre hommes et femmes.

La Suisse et l'Année de la Femme

De même que les vigneronns célèbrent leur état tous les 25 ans, il est de tradition d'organiser, à peu près au même rythme, un grand congrès consacré aux problèmes auxquels doit faire face chaque génération de femmes.

En 1946 a eu lieu le 3e Congrès des intérêts féminins. Au début des années 70, un quart de siècle plus tard, il est bien temps de songer à organiser le suivant. Entretemps, évidemment, les femmes ont obtenu le droit de vote... une telle manifestation est-elle encore bien nécessaire ?

En outre, le nouveau féminisme, d'influence américano-soixante-huitarde, bat son plein et irrite l'opinion en jetant aux orties les méthodes de lutte traditionnelles. D'un autre côté, l'AIF prévue par les Nations Unies serait une bonne occasion de renouer avec la tradition tout en manifestant la solidarité des femmes suisses avec celles des autres pays. Une fois le pour et le contre bien pesés, les arguments en faveur d'un prochain congrès l'emportent nettement, et cela d'autant plus qu'en 1972, l'Alliance de Sociétés féminines suisses en avait déjà lancé l'idée lors de son assemblée générale. Une communauté de travail, l'ARGE, se met en place. Il faut se dépêcher, il ne reste plus que dix-huit mois avant la date retenue !

L'idée s'impose

Au fur et à mesure que la date du Congrès se rapproche, l'idée de l'égalité se renforce toujours plus. L'ARGE n'est pas la seule à s'y intéresser, le contexte politique suisse s'en pénètre aussi peu à peu.

En mai 1974, la Commission féminine du Parti socialiste propose le lancement d'une initiative constitutionnelle sur l'égalité. Le parti s'y oppose, mais l'idée est dans l'air.

Un mois plus tard, c'est au tour de la Commission féminine de l'Association suisse des employés de commerce de proposer une initiative, centrée, celle-là, sur l'égalité de salaires.

Parallèlement à ces propositions des milieux féministes, les premiers projets de révision de la Constitution fédérale sont publiés. Ceux des experts Aubert et Kauf-

mann contiennent tous deux un article sur l'égalité dans la communauté conjugale et sur l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale.

Pour qu'une idée dans l'air pousse ses racines en terre, il faut savoir la porter à bout de bras. Conscientes que le Congrès est l'occasion inespérée de faire avancer l'égalité à pas de géant, Jacqueline Berenstein-Wavre et Perle Bugnion-Secretan retiennent l'idée du lancement d'une initiative sur l'égalité. Des experts juridiques sont consultés pour la rédaction d'un projet. On va même jusqu'à envisager, avec le conseiller fédéral Hürlimann, la possibilité de créer une commission fédérale pour les questions féminines. Fortes d'un appui non dissimulé de la part de leurs interlocuteurs et de deux projets bien ficelés en poche, les deux femmes proposent au Comité de l'ARGE, le 12 novembre 1974, deux mois avant l'ouverture du Congrès, d'inclure ces deux projets parmi les résolutions qui seront présentées aux participants.

Dix jours plus tard, un exposé de Lydia Benz à l'assemblée générale de l'ARGE fera pencher la balance en faveur des propositions des Romandes.



Jacqueline Berenstein-Wavre : convaincre, convaincre, convaincre

Ainsi, les deux points clé du Congrès seront l'adoption par ce dernier de ces deux résolutions, qui influenceront grandement sur la condition de la femme en Suisse, la première souhaitant « la création d'un comité chargé de lancer une initiative constitutionnelle introduisant un article 4 bis dans la Constitution », la deuxième demandant « aux organisations faitières d'agir auprès des autorités fédérales (Conseil fédéral et Parlement) et cantonales compétentes pour qu'un organisme chargé des questions féminines soit créé encore en 1975, année internationale de la femme ». Deux autres résolutions précisent respectivement chacune de ces demandes (voir encadrés).

Si cette dernière résolution n'a guère suscité de réactions opposées (seulement quelques voix contre), il en est allé tout autrement pour celle relative à l'initiative.

La peur d'aller trop loin

Dans l'esprit de ses promotrices, l'initiative remplissait une triple fonction : tout d'abord, l'introduction du principe de l'égalité des sexes dans les Constitutions nationales constituait l'un des postulats de l'AIF, dans le cadre de laquelle se déroulait le Congrès ; ensuite, un tel principe constitutionnel était l'aboutissement logique du thème central du Congrès : « La collaboration dans l'égalité » ; enfin, puisque les femmes avaient maintenant accès aux droits politiques, c'était l'occasion ou jamais d'utiliser les possibilités que donne la démocratie suisse pour atteindre l'objectif de l'égalité.

Tel ne fut pas, cependant, le point de vue de bon nombre de participantes, et les débats quant à l'acceptation ou au rejet d'une telle résolution furent vifs.

Paradoxalement, on trouva des opposantes parmi les féministes les plus engagées, parmi celles qui avaient dispensé une énergie considérable pour le suffrage féminin. Pour les femmes engagées dans des partis défavorables à l'initiative, la fidélité aux consignes du parti et la solidarité féminine devenaient inconciliables. Les femmes radicales et libérales le savent bien, qui ont voté contre la résolution puis qui se sont ralliées à l'initiative une fois que leurs partis eurent décidé, par la suite, d'en soutenir l'idée.

Curieusement, les arguments des adversaires de l'initiative n'en appelaient pas au contenu, mais à la forme. Des femmes qui avaient toujours suivi la filière institutionnelle pour faire valoir leurs droits estiment soudain que l'utilisation des moyens à disposition n'était pas opportune. Non pas qu'elles eussent préféré descendre dans la rue, loin de là, mais faisant plutôt appel à ce vieux réflexe des femmes que nous avons déjà constaté auparavant : la peur que les hommes ne « donnent » plus rien aux femmes si elles continuent de vouloir leur prendre le bras quand ils leur tendent la main : « Le texte actuel de la Constitution suffit, demander une révision, c'est faire du chantage, déclencher une tempête dans un verre d'eau » a-t-on entendu, de même que ceci : « Le Conseil fédéral est bien disposé à l'égard des femmes, cette initiative nous fera du tort ». L'origine d'un tel complexe d'infériorité tient sans doute à l'image sociale que les femmes se font d'elles mêmes. Comme le soulignait encore un adversaire de l'initiative, « la femme a besoin de temps pour se développer et pour mûrir ». On peut, certes, le regretter, mais force est de constater qu'il y a dans cet argument une bonne part de vrai puisque la résolution concernant l'initiative, si elle obtint 682 voix pour, se vit néanmoins contrée par 375 voix, sans parler des nombreuses abstentions.

Cette demi-journée de débats est le point de départ de six ans et demi de travail acharné pour celles qui ont décidé de faire inscrire l'égalité dans la Constitution. Mais en ce 19 janvier 1975, elles ne le savent pas encore.